

Commune de Saint Martin de Laye

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le

ID : 033-213304421-20221013-2022_10_01-DE

Année 2022
SLO

L'an deux mil vingt-deux le treize octobre, le conseil municipal de la commune de St Martin de Laye dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe GALAN, Maire.

Date de convocation : 7 octobre 2022

Présents :

Christophe GALAN - Pierre MALGUID - Sébastien GACIA - Isabelle BAUDRAIS - Valérie MISSON ROLLEY - Nicolas BERT - Jean-Jacques BRETOU - Vincent FROMENTAY - Laëtitia LIVERTOUT - Amélie MARTINEZ - Olivier ZANETTE

Secrétaire de séance : Sébastien GACIA

Nombre de conseillers en exercice : 15

Absents excusés : Mélissa CHEMLAL - Céline VECCHI

(procuration à M. CHEMLAL) - Damien CLAUZURE

(procuration à V. MISSON) - Joël NOUAILLANE

Présents : 11

Votants : 12

Délibération n° 2022-10-01

ADRESSAGE

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal :

- de VALIDER et ADOPTER les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation (liste en annexe de la présente délibération),

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

VOTE

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme
Le Maire,
Christophe GALAN

